

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2449

7 octobre 2008

SOMMAIRE

6922767 Holding Sàrl	117535	Jade Invest S.A.	117545
Absolute Advantage S.à r.l.	117513	Lear S.A.	117545
Absolute Business and Recovery Center s.à r.l.	117513	Le Caré S.A.	117510
Allco European Rail Holdings S.à r.l.	117534	Luxembourg North Distribution	117549
Allco Solar Energy (Luxembourg) no 1 S.à r.l.	117517	Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l.	117549
Alonely S.A.	117544	Luxembourg Trading Finance S.à r.l. ...	117548
Alpex Investments S.A.	117541	Majestic Properties	117512
Alpex Investments S.A.	117538	Maskem Europe	117550
Archangel Investments S.à r.l.	117550	Meigerhorn Nation S.à r.l.	117542
Argon Corporate S.à r.l.	117551	Meigerhorn Renens S.à r.l.	117542
Arkomed	117506	Mekong Corporation S.à r.l.	117551
Benlux	117509	M Immobilier	117548
Captiva 2 Italie S.à r.l.	117551	Open Ocean S.à r.l.	117517
Captiva 2 Juna Holding S.à r.l.	117552	OSCAR Investments S.A.	117512
Celtos S.A.	117512	O.W.I. Project S.A.	117510
Cranberry Investment S. à r.l.	117548	Panord S.A.	117546
Discovery Group of Funds	117513	Pro-Inter S.A.	117516
DM Sys S.à r.l.	117547	Rekitt Benckiser Investments S.à r.l. ...	117509
Editions Revue S.A.	117537	Remapa Holding S.A.	117512
Eva S.A.	117511	Roni Finance S.à r.l.	117509
Fiduciaire BGB Société Civile	117514	SEDIC S.A. (Société Européenne pour le Développement de l'Industrie et du Commerce, Société Anonyme)	117544
Finmacrien	117538	SEDIC S.A. (Société Européenne pour le Développement de l'Industrie et du Commerce, Société Anonyme)	117544
Forum European Realty Income S.à r.l. ...	117550	Sinergy Holding S.A.	117543
FSA Properties S.A.	117545	Synthesis Group S.A.	117506
Gesapar S.A.	117510	Techniparts S.à r.l.	117511
Gizmo Holding S.A.	117518	tempera S.à r.l.	117550
Gizmo Invest S.A.	117518	Tyco Electronics Group S.A.	117538
Green Consulting SA	117511	Tyco Electronics Holding S.à r.l.	117549
Green Consulting SA	117511	Varfin Investissements S.A.	117510
H.R.T. Révision S.A.	117546	Vobitrade S.A.	117547
Iceland Glacier Products S.à r.l.	117552		
Infosec S.A.	117544		
Intuix S.A.	117547		

Synthesis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 70.831.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008122486/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06708. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Arkomed, Société Anonyme.

Siège social: L-6975 Rameldange, 33, Am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 141.679.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Dr. Manuel R. VOGEL, Steuerberater, né le 20 décembre 1969, demeurant à Neuhofstrasse 17, CH-6343 Buonas,

ici représentée par Monsieur Georg Armin Koegel, Docteur en médecine, demeurant à Rameldange, 33, Am Bounert, L-6975 Rameldange

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Baar, Suisse, le 9 septembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne variertur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Titre I^{er}

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARKOMED.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Rameldange

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique. La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services en conseil plus particulièrement auprès d'établissements et des personnes actives dans le milieu médical et paramédical.

Dans ce cadre la société pourra importer, exporter et vendre des produits et équipements médicaux et médicaux-dentaires. En outre elle peut importer, exporter et vendre des produits alimentaires, des boissons alcooliques et non alcooliques.

La société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-six mille euros (EUR 36.000,-), divisé en trois cent soixante (360) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'à un million quatre cent quarante mille euros (EUR 1.440.000,-).

Dans ces limites le conseil d'administration peut décider d'augmenter le capital par voies d'apports en numéraire ou ne consistant pas en numéraire, par incorporation de réserves, avec ou sans l'émission de titres nouveaux. Cette autorisation est conférée au conseil d'administration pour une durée de cinq ans, prenant cours à dater de la publication des présents statuts. Elle peut être renouvelée plusieurs fois conformément à la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Dans le cas où un des actionnaires décide de céder tout ou une partie de ses actions, il doit en avvertir le conseil d'administration par lettre recommandée, qui aura la possibilité de racheter ces titres par voie de préférence au prix de l'actif net pendant un délai de deux mois.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Si par contre la société est formée par un seul associé, ou s'il est constaté dans le cadre d'une assemblée générale, que la société ne dispose plus que d'un seul actionnaire, la composition du conseil peut se limiter à un membre jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui constate l'existence de plus d'un actionnaire.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins ou de l'administrateur unique.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois d'avril à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Dr. Manuel R. VOGEL, prénommé, trois cent soixante actions	360
Total: trois cent soixante actions	360

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-six mille euros (EUR 36.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.500.-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Est nommé administrateur:

Monsieur Georg Armin Koegel, Docteur en médecine, né à Luxembourg le 17 septembre 1959, demeurant à L-6975 Rameldange, 33, Am Bounert.

L'administrateur est nommé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2009.

Troisième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

FINPART S.A., société anonyme, avec siège social à L-3961 Ehlange/Mess, 7A, Am Brill, R.C.S. Luxembourg B 92.961.

Le commissaire aux comptes est élu jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2009.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-6975 Rameldange, 33, Am Bounert.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. A. KOEGEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37872. — Reçu cent quatre-vingt euros

(0,50% = 180.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2008122364/242/148.

(080142269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Roni Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.400,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.768.

—
EXTRAIT

Mr. Jurgen Borgt, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 12 août 2008.

A partir de cette date, le conseil de gérance de cette société est donc composé de:

- Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., ayant son siège au 52-54, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg: gérant;

- Mme Petra Dunselman, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg: gérante.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008122132/8548/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06760. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Reckitt Benckiser Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.083.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 11 septembre 2008 que Madame Sharon March a été révoquée de son poste de gérante de la société avec effet au 21 juillet 2008.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008122152/304/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05370. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Benlux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 19, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 109.232.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pour la société

Fiduciaire PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008122501/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07417. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Le Caré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 54.311.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.09.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008122491/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06726. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Varfin Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 54.596.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.09.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008122490/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06727. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Gesapar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 65.078.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008122489/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05416. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

O.W.I. Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.220.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008122459/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04386. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Green Consulting SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 82.402.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.09.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008122492/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06346. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Green Consulting SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 82.402.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.09.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008122495/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06350. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Eva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 86.208.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008122488/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05419. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Techniparts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 57.788.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008122496/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04303. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Celtos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 68.609.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008122487/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05415. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

OSCAR Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 132.286.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008122497/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09069. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Majestic Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 110.586.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008122503/2271/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05639. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Remapa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.149.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008122510/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05253. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Absolute Advantage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 59, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 115.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008122908/231/14.

(080142776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

ABRC, Absolute Business and Recovery Center s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 59, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 116.895.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008122905/231/14.

(080142802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Discovery Group of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 75.435.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 24 juin 2008

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. Le mandat de Messieurs Silvio AMMANN, William RAMSAY et Alex SCHMITT, en tant qu'administrateurs de la SICAV, a expiré le jour de la présente assemblée.

2. Monsieur Ronald MEYER, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Madame Kerstin LINDGREN, demeurant au 18, rue de la Barrière, L-1215 Luxembourg et Monsieur Gavin BYRNES, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, ont été nommés en tant qu'administrateurs de la SICAV. Le mandat de ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5335 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprises de la SICAV, a été renouvelé.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2009.

Extrait des résolutions circulaires adoptées par le conseil d'administration le 1^{er} juillet 2008

Il en résulte que le siège social de la SICAV a été transféré du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Luc COURTOIS

Mandataire

Référence de publication: 2008122919/275/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05054. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Fiduciaire BGB Société Civile, Société Civile.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg E 3.363.

Les soussignés:

Madame Liette Gales, employée privée, demeurant professionnellement à LUXEMBOURG

Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant professionnellement à LUXEMBOURG

Monsieur Jacques Becker, employé privé, demeurant professionnellement à LUXEMBOURG

ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile, qu'ils entendent constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile qui prendra la dénomination de Fiduciaire BGB société civile.

Art. 2. La société a pour objet la profession comptable indépendant consistant à réaliser pour le compte de tiers l'élaboration de fiches de salaires, l'organisation des services comptables et le conseil en ces matières, l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures, comptables propres à l'établissement des comptes, la détermination des résultats et la rédaction des comptes annuels sous la forme requise par les dispositions légales en la matière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée; elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant dans les conditions précisées à l'article 19 des présents statuts.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la Société.

Titre II.- Capital social, Parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à 3.500,00 EUR (trois mille cinq cent euros) représenté par 100 (cent) parts d'intérêt de 35,00 EUR (trente cinq euros) chacune. Ces parts d'intérêt sont souscrites comme suit:

1. Mme Liette Gales, mentionnée ci-dessus,	35 parts
2. M. Robert Becker, mentionné ci-dessus	64 parts
3. M. Jacques Becker, mentionné ci-dessus,	1 part
TOTAL:	100 parts

Libération

Les parts d'intérêt ont été intégralement libérées par les associés.

Art. 6. La cession des parts s'opérera, conformément à l'article 1690 du Code civil, par un acte authentique ou sous seing privé, elle ne sera opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte authentique.

Art. 7. Les parts d'intérêt sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément de la majorité des associés.

Art. 8. Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs avec leurs coassociés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil. Les associés doivent toute leur activité professionnelle à la société. Ils ne peuvent s'intéresser ni directement ni indirectement à l'activité d'un tiers de la même profession.

Art. 10. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Art. 11. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 12. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts par les autres associés ou par un tiers acheteur présenté par la gérance.

Titre III.- Administration de la société

Art. 13. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat et détermine leurs pouvoirs.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un associé-gérant, il sera pourvu à son remplacement par les associés décidant à la même majorité que pour la nomination des associés-gérants.

Art. 14. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations; ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit; ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement. Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 15. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Titre IV.- Exercice social

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Titre V.- Réunion des associés

Art. 17. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 18. Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nue-propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 19. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité simple de toutes les parts existantes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 21. Les articles 1832 à 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente-et-un décembre deux mille sept (2007).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de 400.- (quatre cent) euros.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris la résolution suivante:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Jacques Becker, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant.

Fait en triple à Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008122916/7810/126.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05875. - Reçu 41,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Pro-Inter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 17, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 88.507.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 juillet 2008 a décidé de:

1. nommer en qualité d'administrateur, M. Manfred FAIGLE, né le 9 février 1950 à Sigmaringen (Allemagne), demeurant à FAULQUEMONT (F-57380), 13, rue Georges de la Tour, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014, en remplacement de M. Rolf DELHAYE, dont le mandat est arrivé à expiration.

2. nommer en qualité d'administrateur, la Société ML INVEST S.à.r.l., ayant son siège social à ESCH-SUR-ALZETTE (L-4210), 17, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.380, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014, en remplacement de M. Michel LENOIRE, dont le mandat est arrivé à expiration.

3. renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Marilyn LENOIRE, née le 12 juin 1978 à Forbach (France), demeurant 3, rue Haute à PLESNOIS (F-57140), jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

4. autoriser le Conseil d'Administration à nommer Madame Marilyn LENOIRE, comme administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

5. renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Madame Doris BREDA, née le 12 mai 1960 à Forbach (France), domiciliée professionnellement à MORSBACH (F-57600), 140, rue Pasteur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

6. transférer le siège social de la société situé à ESCH-SUR-ALZETTE (L-4264), 26, rue Nothomb dans la même commune. En conséquence, le siège social de la société sera établi dorénavant à ESCH-SUR-ALZETTE (L-4210), 17, rue de la Libération et le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société demeure inchangé.

A l'issue de cette Assemblée Générale s'est tenu le Conseil d'Administration de la Société, qui a décidé de nommer Madame Marilyn LENOIRE, née le 12 juin 1978 à Forbach (France), demeurant 3, rue Haute à PLESNOIS (F-57140), en qualité d'administrateur-délégué avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière et ce, en remplacement de M. Rolf DELHAYE.

Luxembourg, le 27/08/08.

Pour avis sincère et conforme

Pour PRO-INTER S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008122917/1261/36.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00920. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Allco Solar Energy (Luxembourg) no 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.291.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 août 2007, acte publié au Mémorial C n^o 2237 du 8 octobre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Allco Solar Energy (Luxembourg) no 1 S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008123025/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06920. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Open Ocean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.350,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 83.684.

EXTRAIT

Il résulte des contrats de transfert et de rachat des parts de Open Ocean S.à r.l. datés du 11 mars 2008 dûment acceptés par la société en vertu d'une assemblée générale des actionnaires datée du 11 mars 2008 que les parts de la société de EUR 2,50 chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
SAKI LA Limited	6.500
Mogger Förvaltning AB	12
Lars Frodell AB	20
My Michelle Widenius	1.960
Michael Widenius	6.274
Kaj Sigurd Ademar Arnö	30
Max Thor Wictor Widenius	1.960
Carola Sevelius	1.825
Eric Leif Granström	6
Allan Larsson	550
Sophia Arnö	5
Göran Agerberg	12
Alexander Arnö	5
Kim Aldale	10
Lars Frodell	76
Per Eric Olsson	32
Sirius Consulting OY	300
Open Ocean S.à r.l.	<u>8.163</u>

Total 27.740

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Bart Zech
Gérant

Référence de publication: 2008122988/724/38.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03664. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

**Gizmo Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Gizmo Holding S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.650.

In the year two thousand eight, on the tenth of September.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of GIZMO HOLDING S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a notarial deed of Maître Franck Baden, then notary residing in Luxembourg, on November 28, 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés, n ° 183 of April 16, 1991 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 35 650 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time following a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, dated 12 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés, n ° 1931 of September 10, 2007.

The meeting is presided by Grégory Guissard, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The meetings elects as scrutineer Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

1. To adopt an English version of the Company's articles of association;
2. To change the Accounting year of the Company;
3. To change the name of the Company from GIZMO HOLDING S.A. into GIZMO INVEST S.A.
4. To fully reword the Company's articles of association in order to implement the provisions of the law of 25 August 2006, including a change of the corporate object;
5. To accept the resignation of MADAS S.à.r.l., LOUV S.à.r.l. and FINDI S.à.r.l. as directors of the Company;
6. To appoint Mr. Andrea VALLABH as sole director of the Company for a period of six (6) years;
7. Miscellaneous.

(ii) That the shareholder present or represented (the Sole Shareholder), the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholder, the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxy of the represented shareholder, initialled ne varietur by the appearing party will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholder present or represented declaring that he has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Sole Shareholder took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to adopt an English version of the Company's articles of association.

In case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will prevail.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to change the accounting year of the Company.

The Sole Shareholder resolved to change the book year of the corporation into a book year starting January 1st and ending December 31st of each year, with the exception of the current book year, which will run from April 1, 2008 up to and including December 31, 2008.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from GIZMO HOLDING S.A. into GIZMO INVEST S.A.

Fourth resolution

In consideration of the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to fully reword the Company's articles of association, including a change of the corporate object, which shall henceforth read as follows:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "GIZMO INVEST S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

4.7 En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quarante six mille trois cents euros (EUR 46.300) représenté par mille huit cent cinquante deux (1.852) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de juin, à 14 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de celle de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel

dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "GIZMO INVEST S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at forty six thousand three hundred Euro (EUR 46 300) consisting of one thousand eight hundred fifty two (1 852) ordinary shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Tuesday of the month of June, at 2 pm. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company.

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the signature of the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to accept the resignation of MADAS S.à.r.l., LOUV S.à.r.l. and FINDI S.à.r.l. as directors of the Company, and to grant discharge to MADAS S.à.r.l., LOUV S.à.r.l. and FINDI S.à.r.l. for the execution of their mandate.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr Andrea VALLABH, born on December 12, 1987 in Guggisberg (BE) and resident at Chemin du Lavasson, 9, CH-1196 Gland as sole director of the Company for a period of six (6) years.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 2,000.- (two thousand euro).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le dix septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de GIZMO HOLDING S.A., une société anonyme soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par devant M^e Franck Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte notarié du 28 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, n^o 183 du 16 avril 1991 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B35 650 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 12 juillet 2007 par acte de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, n^o 1 931 du 10 septembre 2007.

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Grégory Guissard, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter de qui suit:

(i) L'assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Adoption d'une version anglaise des Statuts;
2. Modification de l'exercice social de la Société;
3. Modification de la dénomination sociale de la Société;
4. Refonte complète des statuts de la Société en vue de les conformer avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, en ce compris le changement de l'objet social;
5. Acceptation de la démission de MADAS S.à.r.l., LOUV S.à.r.l. et FINDI S.à.r.l. en qualité d'administrateurs de la Société
6. Nomination de Monsieur Andrea VALLABH en qualité d'administrateur unique de la Société pour une période de six (6) ans;
7. Divers.

Que le seul actionnaire présent ou représenté (l'Associé Unique), le mandataire de l'Associé Unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'Associé Unique présent, le mandataire de l'Associé Unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Que la procuration de l'Associé Unique représenté, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant restera pareillement annexée aux présentes.

Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et l'Associé Unique présent ou représenté déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Associé Unique, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'adopter une version anglaise des statuts de la Société.
En cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la date de l'exercice social de la Société.
L'Associé Unique décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année, avec exception de l'année sociale en cours qui a débuté le 1^{er} avril 2008 se terminera le 31 décembre 2008.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination sociale de GIZMO HOLDING S.A. en GIZMO INVEST S.A.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de procéder à une refonte complète des statuts de la Société en vue de les conformer avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, en ce compris le changement de l'objet social, de la manière qui suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "GIZMO INVEST S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

4.7 En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quarante six mille trois cents euros (EUR 46.300) représenté par mille huit cent cinquante deux (1.852) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de juin, à 14 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/est élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant (s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou celle de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes

ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "GIZMO INVEST S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at forty six thousand three hundred Euro (EUR 46,300) consisting of one thousand eight hundred fifty two (1,852) ordinary shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Tuesday of the month of June, at 2 pm. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company.

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the signature of the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accepter les démissions de MADAS S.à.r.l., LOUV S.à.r.l. et FINDI S.à.r.l. en qualité d'administrateurs de la Société, et leur accorder décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Monsieur Andréa VALLABH, né le 12 décembre 1987 à Guggisberg (BE) et demeurant Chemin du Lavasson, 9, CH-1196 Gland, en qualité d'administrateur unique pour une période de six (6) ans.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cet acte sont estimés à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. GUISSARD, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37830. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008123038/242/907.

(080143315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Allco European Rail Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.013.

Constituée par-devant M^e Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 1906 du 6 septembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Allco European Rail Holdings S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008123024/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06921. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

6922767 Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 136.792.

In the year two thousand and eight, on the ninth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FR Horizon Topco S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.941, here represented by Sophie Arvieux, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- FR Horizon Topco S. à r.l., is the sole shareholder of 6922767 Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on February 20, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated April 3, 2008 n° 809 (the Company). The articles of association of the Company have not been amended since.

- that the meeting has the following agenda:

1. Amendment of article 8.2 (v) of the articles of association of the Company which shall be henceforth read as follows:

" Art. 8.2.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one class A manager and one class B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes cast provided that at least one class A manager approves the resolution. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented."

2. Amendment of article 13.1. of the articles of association of the Company which shall be henceforth read as follows:

" Art. 13.1. The financial year begins on the first (1) of May of each year and ends on the thirty (30) of April of the following year".

3. Modification of the current financial year of the Company, having started on February 20, 2008, to be closed on April 30, 2009 instead of December 31, 2008.

4. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend article 8.2 (v) of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" Art. 8.2.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one class A manager and one class B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes cast provided that at least one class A manager approves the resolution. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented."

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 13, first paragraph of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" Art. 13.1. The financial year begins on the first (1) of May of each year and ends on the thirty (30) of April of the following year".

Third resolution

The sole shareholder noting that pursuant to the provisions adopted upon the incorporation of the Company, the Company's current financial year having started on February 20, 2008, and as a consequence of the amendment referred

to the resolution herein above, the Company's first financial year shall end on April 30, 2009 instead of December 31, 2008.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

FR Horizon Topco S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.94, ici représentée par Sophie Arvieux, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- FR Horizon Topco S. à r.l. est l'associé unique de 6922767 Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 20 février 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 3 avril 2008, n ° 809 (la Société). Les statuts de la Société n'ont été pas modifiés depuis lors.

- que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 8.2 (v) des statuts de la Société devant désormais être lu comme suit:

" Art. 8.2.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix exprimées à condition qu'au moins un gérant de classe A ait approuvé la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés."

2. Modification de l'article 13.1. des statuts de la Société devant désormais être lu comme suit:

" Art. 13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) mai de chaque année et se termine le trente (30) avril de l'année suivante."

3. Modification de l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 20 février 2008, qui prendra fin le 30 avril 2009 au lieu du 31 décembre 2008.

4. Divers.

En conséquence, la partie comparante, agissant à travers son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 8.2 (v) des statuts de la Société, lequel doit désormais être énoncé comme suit:

" Art. 8.2.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix exprimées à condition qu'au moins un gérant de classe A ait approuvé la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés."

117537

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 13, premier paragraphe des statuts de la Société, lequel doit désormais être énoncé comme suit:

" **Art. 13.1.** L'exercice social commence le premier (1) mai de chaque année et se termine le trente (30) avril de l'année suivante."

Troisième résolution

L'associé unique notant qu'en vertu des dispositions adoptées lors de la constitution de la Société, l'année sociale en cours ayant commencée le 20 février 2008, décide, en conséquence de la modification ci-avant, de clore le premier exercice social de la Société le 30 avril 2009 au lieu du 31 décembre 2008.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. Arvieux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2008. LAC/2008/37117. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008123040/5770/133.

(080143228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Editions Revue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 2, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 24.654.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue à Esch-sur-Alzette, Z.A. Sommet le 9 juin 2008 à 11.30 heures

Bureau

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Jacques F. Poos.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guy Ludig.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Messieurs Jean-François Brient et Monsieur Jean-Luc Schmit.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

Résolution

5^e résolution

L'Assemblée générale nomme aux fonctions de Réviseur d'entreprise pour l'exercice 2008 d'Editions Revue S.A. PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Résolution extraite et conforme au procès-verbal de l'Assemblée générale.

Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2008.

Alvin Sold

Administrateur

Référence de publication: 2008122992/2215/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05772. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Alpex Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 72.055.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 octobre 1999, acte publié au Mémorial C n° 964 du 16 décembre 1999. Les statuts ont été modifiés par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 29 juin 2000, acte publié au Mémorial C n° 799 du 2 novembre 2000.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALPEX INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008123021/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06865. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Finmacrien, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 58.902.

Constituée par-devant M^e Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 avril 1997, acte publié au Mémorial C n° 396 du 23 juillet 1997. Conversion du capital en Euros suivant acte sous seing privé en date du 18 septembre 2001, dont l'extrait a été publié au Mémorial C n° 650 du 26 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINMACRIEN

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008123022/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06867. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Tyco Electronics Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.549.

In the year two thousand and eight, on the third day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Tyco Electronics Group S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.549 (the Company). The Company has been incorporated under Luxembourg law on 20 December 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 390 of 16 March 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 31 May 2007 pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 1959 of 12 September 2007.

The Meeting is chaired by Mr Bertrand Gérardin, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting, Mrs Solange Wolter, private employee, professionally residing in Luxembourg (the Secretary). The Meeting elects Mrs Annick Braquet, private employee, professionally residing in Lu-

xembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Sole Shareholder represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder and the members of the Bureau.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Pursuant to articles 16.3 of the Articles, the Sole Shareholder states that they have been duly informed of the agenda of the Meeting, and waives the convening notice.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that all the 10,000,000 ordinary shares divided into 100,000 (one hundred thousand) class A shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class B shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class C shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class D shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class E shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class G shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class I shares and 1,100,000 (one million one hundred thousand) class J shares of the Company, all these shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to USD 500,000 (five hundred thousand United States Dollars) is duly represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Amendment to the dates of the accounting year of the Company;
3. Amendment to article 17 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above; and
4. Empowerment to and authorisation of any director of the Company or Mr Marc Feider or Mr Bertrand Gérardin or Mr Sebastian Seelig or Mrs Stephanie Denizot-Laine, being lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

III. that after deliberation the Meeting unanimously made the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, so that it shall commence on 27 September of each year and end on 26 September of the subsequent year.

The Meeting resolves that the current accounting year of the Company which commenced on 29 September 2007 shall end on the 26 September 2008 rather than on the 28 September 2008.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 17 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Accounting year.** The Company's accounting year shall begin on 27 September of each year and shall terminate on 26 September of the following year."

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the Company or Mr Marc Feider or Mr Bertrand Gérardin or Mr Sebastian Seelig or Mrs Stephanie Denizot-Laine, being lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolution, including but not limited to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 900.- (nine hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de Tyco Electronics Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.549 (la Société). La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois le 20 décembre 2006 par acte du notaire instrumentaire résidant alors à Mersch, Grand Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 390 en date du 16 mars 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par plusieurs actes et pour la dernière fois par un acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 31 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1959 en date du 12 septembre 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand Gérardin, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire). L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

L'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il détienne sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant de l'Actionnaire Unique et les membres du Bureau.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera elle aussi annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Selon les termes de l'article 16.3 des Statuts, l'Actionnaire Unique déclare qu'il a bien été informé de l'ordre du jour de l'Assemblée et décide de renoncer aux formalités de convocation.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il résulte de la liste de présence que toutes les 10.000.000 actions ordinaires, divisées en 100.000 (cent mille) actions de class A, 1.100.000 (un million cent mille) actions de class B, 1.100.000 (un million cent mille) actions de class C, 1.100.000 (un million cent mille) actions de class E, 1.100.000 (un million cent mille) actions de class F, 1.100.000 (un million cent mille) actions de class G, 1.100.000 (un million cent mille) actions de class H, 1.100.000 (un million cent mille) actions de class I, 1.100.000 (un million cent mille) actions de class J, toutes ses actions ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq centimes des Etats-Unis) chacune, représentant la totalité du capital social votant de la Société, le capital social d'un montant de USD 500.000 (cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), est dûment représenté à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les tous points figurant à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;

3. Modification de l'article 17 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus; et

4. Pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société ou à Mr Marc Feider ou Mr Bertrand Gérardin ou Mr Sebastian Seelig ou à Mme Stephanie Denizot-Laine, avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

III. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

117541

Première résolution

L'entièreté du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, qui commencera donc le 27 septembre de chaque année et se terminera le 26 septembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 29 septembre 2007 se termine le 26 septembre 2008 au lieu du 28 septembre 2008.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 17. Année sociale.** L'année sociale commence le 27 septembre et se termine le 26 septembre de l'année suivante."

Quatrième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société ou à Mr Marc Feider ou Mr Bertrand Gérardin ou Mr Sebastian Seelig ou à Mme Stephanie Denizot-Laine, avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 900.- (neuf cent euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: B. GÉRADIN, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36134. - Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008123039/242/165.

(080143549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Alpex Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.055.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 octobre 1999, acte publié au Mémorial C n ° 964 du 16 décembre 1999. Les statuts ont été modifiés par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 29 juin 2000, acte publié au Mémorial C n ° 799 du 2 novembre 2000.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALPEX INVESTMENTS S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008123019/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06864. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

**Meigerhorn Nation S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Meigerhorn Renens S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.129.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of July.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MEIGERHORN RENENS HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B 138130, here represented by Mrs Sylvie Lexa, companies' director, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of appearing party, acting in her hereabove stated capacities and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above is the sole partner of MEIGERHORN RENENS S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 6A, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 138129, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on April 9, 2008 published on May 21, 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1226.

The appearing party, represented as stated here above and representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to amend the corporate name of the Company from MEIGERHORN RENENS S. à r.l. into MEIGERHORN NATION S.à r.l. and to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of MEIGERHORN NATION S.à r.l."

Second resolution

The sole partner decides to convert the share capital currency from EURO into CHF (effective as on July 11, 2008, exchange rate (median price) EUR 1. - = CHF 1.62048) and to change the value and number of the shares so that the share capital is set at twenty thousand two hundred and fifty-six Swiss franc (CHF 20,256) represented by twenty thousand two hundred and fifty-six shares with a par value of one Swiss franc (CHF 1.-) each.

The sole partner subsequently decides to adapt article 6 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand two hundred and fifty-six Swiss franc (CHF 20,256) represented by twenty thousand two hundred and fifty-six shares with a par value of one Swiss franc (CHF 1.-) each."

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing party, acting in her hereabove stated capacities, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MEIGERHORN RENENS HOLDING S. à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 138130, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'elle agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant est le seul associé de la société à responsabilité limitée MEIGERHORN RENENS S. à r.l, avec siège social au 6A, route de Trèves, L - 2633 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 138129, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 21 mai 2008 numéro 1226.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de MEIGERHORN RENENS S.à r.l. en MEIGERHORN NATION S. à r.l et de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de MEIGERHORN NATION S.à r.l.».

Seconde résolution

L'associé unique décide de convertir la devise du capital social de l'EURO en CHF (date effective du 11 juillet 2008, taux de change (prix moyen) EUR 1,- = CHF 1,61801) et de modifier le nombre et la valeur nominales des parts, le capital social s'élevant ainsi à vingt mille deux cent cinquante-six francs suisses (CHF 20.256) représenté par vingt mille deux cent cinquante-six (20.256) parts sociales d'un franc suisse (CHF 1) chacune.

En conséquence, l'associé unique décide d'adapter l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à la somme de vingt mille deux cent cinquante-six francs suisses (CHF 20.256) représenté par vingt mille deux cent cinquante-six (20.256) parts sociales d'un franc suisse (CHF 1) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 juillet 2008. LAC/2008/30590. - Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 July 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008123053/202/83.

(080143600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Sinergy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.075.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/09/2008.

SINERGY HOLDING S.A.

Georges DIEDERICH / Marie-Fiore RIES-BONANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008123029/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06941. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

SEDIC S.A. (Société Européenne pour le Développement de l'Industrie et du Commerce, Société Anonyme).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 25.954.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008123425/1031/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04904. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

SEDIC S.A. (Société Européenne pour le Développement de l'Industrie et du Commerce, Société Anonyme).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 25.954.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008123427/1031/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04903. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Alonely S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 117.147.

Le bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008123382/9183/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08275. - Reçu 123,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Infosec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 20.791.

Le bilan de la société au 30/06/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008123342/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06047. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Lear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 90.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008123329/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 septembre 2008, réf. DSO-CU00185. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080143268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

FSA Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 87.959.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 18 juin 2008 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, née le 14 janvier 1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118, Luxembourg,

* Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, né le 18 septembre 1963 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118, Luxembourg,

* Monsieur Jean-Pierre Forgeot, administrateur de sociétés, né le 16 octobre 1946 à Neuilly/Seine, demeurant à 4, avenue du Dr Gilles à F-92380, Garches.

- A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

* Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le N^o 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Référence de publication: 2008123148/677/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05261. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Jade Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 88.113.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 17 juillet 2008 que:

- A démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat:

* Monsieur Jean-Pierre Forgeot, administrateur de sociétés, né le 16 octobre 1946 à Neuilly/Seine, demeurant à 4, avenue du Dr Gilles à F-92380 Garches.

- A été coopté aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, né à Fes (Maroc) le 18/12/1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

117546

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008123147/677/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

H.R.T. Révision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 51.238.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 18 août 2008

6^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Jean-Philippe ROCH, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à la fonction d'Administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/08/08.

Pour H.R.T. Révision S.A.

Dominique RANSQUIN / Christophe BLONDEAU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008123149/565/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07085. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Panord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6901 Roodt-sur-Syre, Zone Industrielle Rothoicht.

R.C.S. Luxembourg B 89.554.

Extrait des résolutions prises de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue date du 20 juin 2008

6^{ème} Résolution

Est renouvelé dans sa fonction de Commissaire aux comptes pour la durée d'une année, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2008:

HRT REVISION S.A., représentée par Monsieur Dominique RANSQUIN.

7^{ème} Résolution

Sont renouvelés en tant qu'Administrateurs pour la durée d'une année, leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2008:

- Monsieur Jacques LINSTER, demeurant au 23, rue Auguste Neyens, L2233 Luxembourg.
- Madame Josée FISCHER, demeurant au 247, route de Luxembourg, L-8077 BERTRANGE.
- Monsieur Patrick MULLER, demeurant au 79, rue Charlemagne L-1328 Luxembourg.

Le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Jacques LINSTER est renouvelé pour une nouvelle période d'un an, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour PANORD S.A.

Jacques LINSTER

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008123150/565/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Vobitrade S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 70.465.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

La clôture de la liquidation de la société «VOBITRADE S.A. (En liquidation)» a été prononcée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 25 août 2008, au siège social de la société.

Il résulte de cette Assemblée que:

Tous les livres et documents sociaux seront déposés et conservés au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg, durant la période de 5 années à compter de la date de la publication de l'Assemblée Générale statuant sur la clôture de la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Pour la société

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2008123145/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07760. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Intuix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 90.235.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 juillet 2008 que:

- Le nombre des administrateurs a été réduit à trois et les mandats d'administrateur respectivement administrateur-délégué de Monsieur Albert BECHET, né à Ixelles (Belgique) le 22/10/1961, demeurant au 21, rue du Travail, L-2526 Luxembourg, n'ont pas été renouvelés.

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

- * Monsieur Léon RIJNBEEK, administrateur de société, né le 20/10/1964 à (NL) Bodegraven, demeurant à 70, Noordzijde, NL-2411 Bodegraven

- * Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, née le 22/10/1966 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

- * M. Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, né le 09/10/1959 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

- A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

- * Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le N^o 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008123142/677/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12699. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

DM Sys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 88.595.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008123256/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06186. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

M Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 2, rue Emile Mousel.

R.C.S. Luxembourg B 82.453.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2008

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Lucien EMRINGER, administrateur de sociétés, demeurant 20, rue du Soleil, L-7336 STEINSEL, Président
- Monsieur Pierre HIPPERT, pharmacien, demeurant 23, Grand-Rue, L-1616 Luxembourg;

La société sera valablement engagée par la signature de - deux administrateurs, pour des montants illimités - d'une personne, soit le directeur général, pour des montants ne dépassant pas EUR 12.395,-

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008123156/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06710. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Cranberry Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.307.

EXTRAIT

Il résulte des décisions des associés en date du 17 avril 2008 que:

1/ Madame Kim STEVENS a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet immédiat.

2/ Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Madame Dorothy GAZZARD, administrateur de société, demeurant à 9, Bermudiana Road, Hamilton HM 11, Bermudes.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008123155/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05228. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Luxembourg Trading Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 450.000.001,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 130.591.

EXTRAIT

Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction de gérant.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Pour extrait conforme

STRUCTURED FINANCE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008123152/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU08065. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Luxembourg North Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.397.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 27 juin 2008

Monsieur Philippe HAERS, head of the real estate department of KBC BANK, demeurant à 70, Duivenstraat, B-6052 Blanden est décédé le 20 mai 2008.

Le conseil d'administration décide de pourvoir provisoirement à son remplacement en nommant Monsieur Kim CRE-TEN, demeurant 24, Hoogveld, B-9340 Lede. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008123157/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06711. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 139.816.

—
EXTRAIT

Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction de gérant.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Interconsult S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008123154/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU08067. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 753.432.225,50.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

—
Avec effet au 18 septembre 2008, Tyco Electronics Group S.A., un des associés de la Société, ayant comme adresse 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a transféré:

- 25.033.735 parts sociales de classe B détenues dans le capital social de la Société à Tyco Electronics Netherlands (Canada) BV ayant comme adresse le 32, Ruetvekdebwegm BK-5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas;

- 27.787.214 parts sociales de classe B détenues dans le capital social de la Société à Tyco Electronics Netherlands (PRS Canada) BV ayant comme adresse le 32, Ruetvekdebwegm BK-5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas.

Pour extrait conforme et sincère

Pour publication

TYCO ELECTRONICS HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008123211/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Archangel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 132.646.

—
Extrait de la résolution adoptée par l'actionnaire unique de la société en date du 8 avril 2008

Mr. Bruce Alan Cleaver and Mr. Stuart Paul Huntley, ayant pour adresse professionnelle 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg sont nommés en tant que gérants, avec effet au 8 avril 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008123194/2571/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Forum European Realty Income S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 96.530.

—
Le gérant David Karp, avec adresse privée ou professionnelle à 87, Walker House, Mary Street, KY - KY1-9002 George Town a changé son adresse pour 8 Sound Shore Drive, Greenwich, CT 06830 USA.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008123191/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

tempera S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Kehlen, 12, Juddegaass.

R.C.S. Luxembourg B 112.474.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008123263/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06129. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Maskem Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.538.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MASKEM EUROPE S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008123278/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07657. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Captiva 2 Italie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.238.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 juillet 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Christian Christensen en tant que gérant de la société avec effet immédiat.
- de nommer Ismael Dian, né le 15 novembre 1979 à Virton, Belgique, avec adresse professionnelle 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, gérant de la société avec effet au 29 juillet 2008.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008123227/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00592. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Mekong Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.211.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 juillet 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Claudine Schinker en tant que gérant de la société avec effet immédiat
- d'accepter la démission de Christian Christensen en tant que gérant de la société avec effet immédiat
- de nommer Marie-Eve Nyssen, née le 19 novembre 1979 à Eupen, Belgique, avec adresse professionnelle 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, gérant de la société avec effet au 9 juillet 2008.
- de nommer Ismael Dian, né le 15 novembre 1979 à Virton, Belgique, avec adresse professionnelle 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, gérant de la société avec effet au 9 juillet 2008.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008123225/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00625. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Argon Corporate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.442.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 30 juin 2008

L'associé unique de Argon Corporate S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company S.A., en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Marie-Eve Nyssen, née le 19 novembre 1979 à Eupen, Belgique, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

117552

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008123232/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00587. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Captiva 2 Juna Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.778.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 juillet 2008

L'associé unique de la société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que gérant de la société avec effet immédiat.

- de nommer Marie-Eve Nyssen, née le 19 novembre 1979 à Eupen, Belgique, avec adresse professionnelle 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, gérant de la société avec effet au 29 juillet 2008.

- de nommer Renato Lavorato, né le 12 mars 1962 à Rome, Italie, avec adresse professionnelle 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, gérant de la société avec effet au 29 juillet 2008.

- de nommer Ismael Dian, né le 15 novembre 1979 à Virton, Belgique, avec adresse professionnelle 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, gérant de la société avec effet au 29 juillet 2008.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008123221/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00594. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Iceland Glacier Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 172.936,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 128.824.

Il résulte de contrats sous seing privé signés en date du 21 juillet 2008 avec effet au 31 juillet 2007 que Sextant Capital Management Inc., ayant son siège social à l'adresse suivante: 200, Bay Street, CDN - ON M5J2J4 Toronto, Canada, a cédé:

1. 180.000 parts sociales ordinaires du capital social détenues dans la Société à Riambel Holding S.A., ayant son siège social à l'adresse suivante: 12, rue Guillaume, L-2522 Luxembourg;

2. 6.999.825 parts sociales ordinaires du capital social détenues dans la Société à Sextant Strategic Hybrid2Hedge Resource Fund Offshore Ltd, ayant son siège social à l'adresse suivante: Mourant Corporate Services Ltd., Caymans, Harbour Centre, 42 North Church Street, George town, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands;

3. 6.999.825 parts sociales ordinaires du capital social détenues dans la Société à Sextant Strategic Global Water Fund Offshore Ltd., ayant son siège social à l'adresse suivante: Mourant Corporate Services Ltd., Caymans, Harbour Centre, 42 North Church Street, George town, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands;

4. 6.895.350 parts sociales ordinaires du capital social détenues dans la Société à Sextant Strategic Opportunities Hedge Fund LP, ayant son siège social à l'adresse suivante: Royal Bank Plaza, South Tower, Suite 3205, 200 Bay Street, Toronto, ONM5J 2J4, Canada.

Pour extrait conforme et sincère

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008123219/5499/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07574. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.
